

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Elodie Lopez et consorts au nom EP, les Vert.e.s, groupe socialiste, V'L - Pour que le Canton de Vaud marque le jour du dépassement

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le mardi 27 août 2024, à la salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Isabelle Freymond (qui remplace Aude Billard), Mathilde Marendaz, Carole Schelker, de MM. Théophile Schenker (qui remplace Alice Genoud), Sébastien Kessler (qui remplace Laurent Balsiger), Loïc Bardet, Grégory Bovay, Pierre Fonjallaz, Sébastien Humbert, Alberto Mocchi, Guy Gaudard (qui remplace Pierre-André Romanens), Alexandre Rydlo, Maurice Treboux, et de M. Nicolas Suter, président. Mmes Alice Genoud, Aude Billard, MM Pierre-André Romanens, Laurent Balsiger, Pierre-André Pernoud étaient excusés.

Accompagnaient Mme Valérie Dittli, cheffe du DFA: M. Guillaume de Buren, chef de l'Office Cantonal de la Durabilité et du Climat (OCDC), et Mme Brigitt Altwegg, cheffe de projet à l'OCDC.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de commission, a établi les notes de séance.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Cet objet invite le canton de Vaud à marquer le jour du dépassement (fixé au 27 mai) et de le faire connaître par le biais de campagnes d'actions, de communication et de sensibilisation. La demande reste volontairement large afin de laisser au canton la liberté de déterminer les mesures les plus adaptées.

Le Conseil d'État n'est pas opposé à ce postulat, mais, doutant de l'efficacité d'une telle campagne de communication et soucieux de l'utilisation optimale de ses ressources internes, il privilégie des actions plus concrètes, menées projet par projet, afin de les mettre en œuvre de manière efficace. Le débat se concentrera sur l'inscription symbolique d'une journée et sur ses effets potentiels sur les comportements de la population.

Tous les commissaires reconnaissent la bonne intention du postulat mais une minorité ne le soutient pas. Ainsi, la Commission est divisée quant à son impact réel sur les comportements de la population, en particulier au regard de l'efficacité des ressources investies par les services. Il convient de noter qu'aucune étude ou donnée n'a été avancée pour étayer de l'efficacité, ou non, d'une telle initiative.

3. POSITION DES COMMISSAIRES DE MINORITE

Préalablement, la minorité partage l'avis d'un commissaire qui relève que le jour du dépassement se fait déjà sur une base privée, avec une visibilité médiatique donnée par un certain nombre d'associations. Le symbole et l'information sont donc déjà réalisés et les commissaires de la minorité peinent à voir ce que pourrait emmener la mise en place de cette journée particulière, pilotée par l'Etat. Un commissaire rappelle par

ailleurs que le canton est un des seuls à mentionner la protection du climat dans sa constitution (art 6, al. 1, let. e : la protection du climat et de la biodiversité ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique et les dérèglements qu'il génère). Par ailleurs, d'autres dates comme le 24 janvier ou le 14 avril sont importantes pour le canton de Vaud et ne sont pas connues de la population, par conséquent la minorité se questionne sur la manière concrète dont la postulante voit la mise en place d'une journée cantonale afin d'obtenir l'effet recherché.

La minorité de la commission prend acte de la position du Conseil d'Etat et des explications données par différents chefs de services présents lors de la commission.

Ainsi, les commissaires de la minorité rejoignent la Conseillère d'Etat lorsque cette dernière rappelle que la stratégie climatique et la politique de durabilité sont des axes forts de la législature qui se concrétisent par le Plan climat vaudois. A cet égard, la minorité souligne que ledit plan climat est doté d'un financement important.

La vision pragmatique et efficace voulue par le Conseil d'Etat est partagée par la minorité, soit une approche favorisant la mise en place de projets spécifiques et des actions concrètes au lieu d'une journée cantonale. La minorité de la commission est sensible aux retours de différentes expériences exprimées par l'OCDC qui relève ne pas constater une véritable efficacité d'une journée de ce type, ou d'autres journées, avec un message diffus. Les mêmes commissaires prennent ainsi acte que l'inscription d'une telle journée communiquée par l'Etat dans le but de générer une culture est l'inverse de ce qui a été observé. Cela demande, par ailleurs, une énergie considérable pour arriver à un certain seuil et produire un changement. Les actions concrètes et ciblées permettent d'obtenir des résultats concrets et un changement de comportement avec beaucoup moins de ressources.

En conclusion et fort de ce qui précède, la minorité estime que les ressources de l'Etat doivent être engagées en faveur de mesures concrètes et doute que l'organisation d'une journée protocolaire ait un effet. Les commissaires de la minorité partagent l'avis que la population est déjà informée sur la question du jour du dépassement, notamment au moyen des médias, des réseaux sociaux, etc. Ces mêmes commissaires rappellent par ailleurs que ce sujet est déjà traité dans les lieux de formation et que la communication peut également passer par les Plans énergie et climat communaux (PECC), les communes restant libres dans le choix de leur communication ou la mise en place d'événement.

4. CONCLUSION

La minorité de la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération ce postulat par 5 voix contre 8 et 1 abstention, et de le classer.

St-Légier-La Chiésaz, le 2 avril 2025

*Le rapporteur de minorité :
(Signé) Gregory Bovay*